EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES à Serge GODARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA à Pascal GENET, Anne COURTILLÉ à Christiane JALICON, Jacques LANOIR à Cyril CINEUX**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n°2
A partir de la question n° 5, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 5
Bernard DANTAL quitte la séance à partir de la question n°14.

Rapport N° 6

EXONERATION TEMPORAIRE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - BRASSERIE SAINT-PIERRE

La SAS Brasserie Saint-Pierre occupe une partie de l'immeuble du Marché Saint-Pierre dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public en date du 1er octobre 1987.

L'occupant, qui avait déjà aménagé le local à ses frais en 1987, a été autorisé par la Commune à effectuer en 2011 d'importants travaux. Ces nouveaux aménagements ont pour objectif d'attirer une clientèle beaucoup plus large, notamment une clientèle d'affaires par l'organisation de séminaires.

Pour cela, les deux salles ont été entièrement refaites, le cadre modernisé, l'ambiance rendue plus attractive et la terrasse a été transformée. Ces travaux réalisés pour un montant de 550 000 € sont financés pour 65 % par un emprunt. A l'échéance du contrat qui lie la Commune à la SAS Brasserie Saint-Pierre (2027), les aménagements réalisés depuis l'ouverture de l'établissement par l'occupant reviendront en pleine propriété à la Commune.

Le restaurant est resté fermé durant les travaux (un mois environ) et l'exploitant qui verse une redevance annuelle de 20 422 € n'a pu tirer aucun revenu et sollicite la réduction du montant de la redevance.

Il vous est donc demandé, en accord avec votre Commission, d'autoriser l'exonération de la redevance au prorata des jours de fermeture de l'établissement.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 octobre 2011

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET